# Chronique scolaire

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **49 (1920)**

Heft 12

PDF erstellt am: **28.05.2024**

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

**Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

**http://www.e-periodica.ch**

# CHRONIQUE SCOLAIRE

**Fribourg.** — *Le programme de l'école primaire et la gymnastique.* — En février 1919, treize députés, la plupart de la Broye, déposaient au Grand Conseil une motion priant le Conseil d'Etat de reviser le programme de l'Ecole primaire « dans le sens d'un allégement de l'enseignement, d'une meilleure application des prescriptions de l'hygiène, d'une réduction de la durée des classes et du développement de la gymnastique ». Cette motion a été développée dans la dernière session législative, par M. le docteur Ducotterd. Le député d'Estavayer a applaudi l'œuvre de M. Python, qui a valu au canton de Fribourg une place d'honneur parmi les Etats confédérés. La motion ne vise donc point à critiquer ce qui a été fait, mais à corriger et à compléter. Les avantages obtenus depuis vingt-cinq ans l'ont été, de l'avis de M. Ducotterd, au détriment, parfois, de la santé de l'enfant. Or, il s'agit de développer simultanément le caractère par l'éducation, l'intelligence par l'instruction, et la santé par l'hygiène et les exercices physiques. Considérant plus particulièrement ce dernier point, M. Ducotterd constate que les programmes scolaires prévoient deux heures de gymnastique par semaine, mais que, en réalité, cet enseignement n'est pas donné ou donné à temps perdu. Les expériences faites par le corps médical ces années dernières sont concluantes. La préoccupation d'armer l'enfant d'un bagage d'instruction aussi complet que possible, afin de lui assurer une situation lucrative dans la vie, a eu pour résultat l'encombrement du programme pédagogique. A ce sujet, l'orateur verse un pleur sur la défunte grammaire et s'en prend à la méthode intuitive, qui exige du maître et de l'élève trop d'efforts, ce qui provoque, dit-il, chez l'enfant surmené par le travail à l'école et les tâches à domicile, la dépression nerveuse, la neurasthénie, la tuberculose. Il faut parer à ce danger et procurer à l'écolier plus d'énergie physique, satisfaire à son besoin de mouvement par la gymnastique. Celle-ci, déclare M. Ducotterd, ne doit servir qu'accessoirement à préparer la vie militaire. Pas d'exercices violents, pas ou peu d'engins, mais le développement harmonique de l'organisme : voilà le but. Jusqu'à 10 ans, ce sont les jeux qui doivent prévaloir. Entre 10 et 15 ans, ce sera la gymnastique respiratoire ou corrective, suivant la méthode instituée à Lausanne par MM. Messerli et Jeanneret. Le motionnaire est persuadé qu'une demi-heure de cet enseignement, chaque jour, suffirait à fortifier l'enfant et le rendrait plus apte à profiter des leçons. Il préconise une revision du programme scolaire : la réforme de l'enseignement de la gymnastique, qui doit être obligatoire pour les deux sexes; la formation des maîtres en vue de cet enseignement;

l'introduction de celle-ci aux cours de perfectionnement; enfin, l'institution de l'inspectorat cantonal de la gymnastique.

M. Ducotterd ajoute à ces propositions celle de l'enseignement de l'histoire naturelle en plein air. Il insiste ensuite sur le rôle de l'hygiène à l'école et sur la collaboration assidue qui devrait exister entre le corps médical et le corps enseignant. Il rappelle l'initiative prise à ce sujet, il y a vingt ans, par la Direction de l'Instruction publique, qui a fait adopter par le gouvernement un arrêté instituant le médecin scolaire, arrêté demeuré lettre morte, faute d'un appui suffisant de la Faculté. L'orateur se porte aujourd'hui garant de la bonne volonté du corps médical. Il invoque encore des raisons d'ordre physiologique, social, économique, pour demander que l'âge d'émancipation des écoliers soit porté à 14 ans pour les filles et à 15 ans pour les garçons. M. Ducotterd termine en priant le Conseil d'Etat de faire diligence pour la solution de la question qu'il a posée.

M. Kælin, qui a signalé la motion, la motive lui aussi longuement. Il relève l'intérêt que l'autorité cantonale a voué à la gymnastique depuis trente ans; mais il doit constater que les résultats n'ont pas correspondu aux vœux des pouvoirs publics, ni aux sacrifices consentis. Les écoles de recrues font toucher du doigt le manque de souplesse de notre jeunesse, lacune que les exercices militaires atténuent dans une large mesure pour les soldats; mais il faut songer à ceux qui ne passent pas par l'école de recrues. M. Kælin voudrait que les futurs instituteurs reçoivent, à Hauterive, avec l'excellente formation physique qu'on leur donne déjà, un cours de physiologie appliquée, dont un médecin serait chargé. Il voudrait aussi voir généralisé l'emploi du manuel de gymnastique. Et, surtout, il formule un programme précis pour l'enseignement de cette branche. Cours annuels pour les maîtres, de préférence dans le rayon du district ou de l'arrondissement; institution de l'inspectorat cantonal de la gymnastique, avec mission de surveiller l'enseignement de la culture physique scolaire et post-scolaire dans toutes les écoles primaires; introduction d'une leçon de gymnastique de demi-heure chaque jour; continuation de cet enseignement, à raison d'une heure par semaine, dans les cours de perfectionnement : tels sont les points principaux sur lesquels M. Kælin voudrait voir porter la réforme.

M. Boschung est résolument partisan d'une meilleure hygiène à l'école et il recommande la visite périodique des classes par un médecin. Quant à la gymnastique, il ne partage pas le beau zèle des motionnaires à son sujet. Les exercices physiques sont plus nécessaires à la ville qu'aux champs, où la jeunesse se fortifie et s'aguerrit par le labeur de tous les jours. Les expériences faites durant les années de guerre ne sont pas si défavorables à la jeunesse fribourgeoise.

M. Antoine Morard estime qu'on peut faire plus et mieux que

jusqu'ici. L'enseignement de la gymnastique a été donné en vue des examens de recrues, plutôt qu'en vue de la culture physique de la jeunesse. L'orateur est pour la suppression des épreuves du recrutement et pour l'adaptation de l'enseignement de la gymnastique, sinon à chaque enfant, du moins à chaque école. Il déplore encore qu'on astreigne parfois, à la campagne, les enfants à des travaux trop pénibles pour leur âge.

M. le colonel Reynold se présente comme un fidèle disciple de la gymnastique. Il conseille donc la pratique des exercices physiques, et, à ce conseil, il en ajoute un autre concernant l'alimentation des enfants. Qu'on donne aux écoliers une bonne nourriture, de la bonne soupe, et moins de café au lait et sans lait!

M. Python, directeur de l'Instruction publique, remercie les motionnaires, dont les observations sont dignes d'intérêt et marquent une louable préoccupation pour l'avenir de la jeunesse. Ils n'ont pas indiqué, pourtant, en quoi les programmes scolaires pourraient être réduits : c'est là-dessus qu'on n'est pas d'accord. La Direction de l'Instruction publique, par contre, est depuis longtemps gagnée à la cause de la gymnastique. Elle a prescrit l'enseignement journalier de cette branche, à raison d'une demi-heure, à introduire non au commencement, mais au milieu de la classe. Malheureusement, l'application de cette règle laisse à désirer. Non pourtant que les maîtres n'aient pas reçu la formation suffisante : l'inspecteur fédéral a exprimé sa satisfaction à ce sujet. Il faut mieux appliquer ce qui a été prescrit, et, pour cela, l'inspectorat cantonal de la gymnastique est indiqué. La culture physique a ses avantages aussi à la campagne; le corps médical et les autorités sont d'accord sur ce point. Le médecin scolaire n'est pas moins nécessaire; on a rappelé l'initiative prise par l'Etat, dans ce domaine; l'institution est prête; on a reculé devant les charges qu'elle pourra entraîner pour les communes : l'heure est venue de trancher la question. La Direction de l'Instruction publique va examiner aussi le problème de la réduction de la scolarité. L'enseignement de la gymnastique féminine doit être également étudié, avec la prudence qui s'impose en pareille matière.

C'est pourquoi le gouvernement a décidé d'accepter qu'on lui renvoie la motion.

*(La Liberté.)*